



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **23 mai 2011**

Délibération n° 2011-2239

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat - Attribution d'une subvention à l'association Rhône développement initiatives (RDI) pour son programme d'actions 2011 en matière d'accompagnement de l'économie sociale et solidaire**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation**

Rapporteur : Madame Besson

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 mai 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 mai 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, MM. Balme, Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Olivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à Mme Tifra), Pillon (pouvoir à M. Fleury), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Schuk (pouvoir à M. Grivel), Vincent (pouvoir à M. Da Passano).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Le Bouhart, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 23 mai 2011**Délibération n° 2011-2239**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat - Attribution d'une subvention à l'association Rhône développement initiatives (RDI) pour son programme d'actions 2011 en matière d'accompagnement de l'économie sociale et solidaire**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon a initié une démarche pour développer l'économie sociale et solidaire, dans un contexte socio-économique de crise où les acteurs de ce secteur (associations, fondations, mutuelles de santé et d'assurances, banques coopératives, coopératives de production, coopératives d'artisans, coopératives d'acheteurs, coopératives d'activité et d'emploi) ont démontré leur contribution au maintien de l'emploi et de l'activité économique sur le territoire.

Ces acteurs représentent, en effet, plus de 12 % des établissements privés et assurent plus de 9 % des emplois salariés en "équivalent temps plein" de l'agglomération lyonnaise, notamment dans le secteur associatif dédié à l'éducation, l'action sociale, la santé ou la culture.

L'action de la Communauté urbaine a porté, en 2010, sur l'animation des structures représentatives de l'économie sociale et solidaire, afin de construire avec elles un plan d'actions partagé et intégré aux différentes politiques publiques promues par la Communauté urbaine. Ce plan d'actions s'articule autour de 4 axes :

Axe 1 : favoriser le développement de l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire, en synergie avec le plan d'actions de Lyon_Ville de l'entrepreneuriat,

Axe 2 : professionnaliser les acteurs de l'économie sociale et solidaire et structurer les réseaux par le soutien à l'émergence de "pôles de compétences",

Axe 3 : connaître et faire connaître l'économie sociale et solidaire.

Axe 4 : soutenir des projets d'agglomération, notamment autour de l'habitat coopératif, du commerce équitable ou la création de nouvelles filières économiques.

La présente délibération est reliée à l'axe 1, en cohérence avec la politique d'agglomération sur la création d'entreprises, Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat, afin de favoriser la création d'activités à vocation économique, impactant le territoire et créatrices d'emplois, ainsi qu'à l'axe 2, par la professionnalisation des activités à utilité sociale (associations, structures d'insertion par l'activité économique) envisagée à travers la mobilisation du dispositif local d'accompagnement (DLA). Il faut souligner, à ce titre, que dans le cadre de Lyon_Ville de l'entrepreneuriat, de nombreux projets de création relèvent de l'économie sociale et solidaire soit par le statut juridique choisi, soit par le domaine d'activité privilégié. Ce champ est un outil d'innovation dans la création d'entreprises, permettant de dynamiser la lutte pour l'emploi tout en défendant un fort ancrage territorial.

L'activité de l'association Rhône développement initiative (RDI)

Représentant des réseaux France active et France initiative sur le département du Rhône, RDI s'adresse à tout porteur de projet manquant de moyens financiers qui souhaite créer/reprendre/développer une entreprise et contracter un prêt bancaire. Le rôle de RDI est de faire levier sur un prêt bancaire, grâce à des interventions financières et un accompagnement du porteur de projet.

L'objectif de RDI est de contribuer à la création ou la consolidation d'emplois auprès de deux cibles : les très petites entreprises et les structures de l'économie sociale et solidaire.

Cette structure a fait l'objet d'un soutien financier pour un montant de 90 000 € par délibération du conseil de Communauté du 18 avril 2011, au titre de Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat, pour renforcer l'accompagnement des entrepreneurs des très petites entreprises (TPE) et l'implication dans le réseau local de la création d'entreprises.

La présente délibération concerne l'activité spécifique de RDI sur l'accompagnement des structures de l'économie sociale et solidaire, pour garantir des finalités entrepreneuriales cohérentes, non seulement avec les créateurs ou repreneurs, mais également avec le projet social et la gouvernance collective, propres aux entreprises de l'économie sociale et solidaire ainsi qu'avec les besoins du territoire. Les projets accompagnés dans ce cadre par RDI contribuent à maintenir, chaque année, plusieurs dizaines d'emplois dans les associations et structures d'utilité sociale de l'agglomération.

Programme d'actions 2011

Tout en renforçant son activité sur la création "traditionnelle", RDI propose de développer, en 2011, son activité "Accompagnement et financement des structures de l'économie sociale et solidaire". L'association mobilise à cet effet 3,61 équivalent temps pleins.

Sur ce segment, le programme d'actions et les objectifs 2011 sont de :

- consolider et développer l'autonomie financière de vingt entreprises solidaires ou associations, en leur proposant des solutions adaptées : avance remboursable et garantie sur emprunt bancaire, destinées à financer les investissements et/ou le besoin en fonds de roulement dans le cadre de la création et/ou de la consolidation et du développement des structures. Pour cela, RDI expertise la structure, qualifie ses besoins et l'appuie dans la mobilisation d'un tour de table financier,

- maintenir le taux de pérennité de création de structures d'utilité sociale à 80 % à un horizon de trois ans,

- accompagner 78 structures via la mobilisation du dispositif local d'accompagnement (DLA) destiné à consolider les activités des structures qui développent des activités d'utilité sociale et notamment des associations. Le DLA vise à développer un emploi durable et de qualité et s'adresse aux structures déjà créées et ayant des emplois,

RDI réalise le diagnostic de la structure, définit le plan d'accompagnement, mobilise des cabinets extérieurs pour accompagner l'association et favorise la mise en réseau de l'association. Le DLA peut intervenir à la fois sur le projet collectif, sur l'optimisation de l'organisation, sur la mise en oeuvre d'une stratégie et l'optimisation du modèle économique, l'accompagnement des seuils de croissance, etc.,

- favoriser la mutualisation entre acteurs. RDI travaille en étroite collaboration avec les réseaux associatifs, les acteurs du financement dont les réseaux bancaires et les collectivités dans la définition et la qualification des besoins mais aussi dans l'apport de solutions. Ce nouvel axe de développement de RDI est évalué par des indicateurs spécifiques qui permettent de rendre compte de l'activité du pôle économie sociale et solidaire (ESS), de renforcer la transversalité et la complémentarité des dispositifs, et de favoriser la structuration du champ des acteurs intervenant dans l'entrepreneuriat en ESS.

Modalités de soutien de la Communauté urbaine

La Communauté urbaine de Lyon souhaite renforcer la sortie de projets entrepreneuriaux ESS et améliorer la professionnalisation des dirigeants, ainsi que la capacité de financement des structures d'utilité sociale.

Pour cela, il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine d'un montant de 14 500 € pour l'année 2011 pour cette action spécifique sur l'économie sociale et solidaire. Ce soutien est apporté conjointement à celui de la Région, dans le cadre du contrat sectoriel régional dédié à l'économie sociale et solidaire, et est valorisé au niveau de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité 2010-2016, étant rappelé que cette activité n'a pas été soutenue jusqu'alors par la Communauté urbaine.

Budget prévisionnel 2011 pour le suivi et le financement des porteurs de projet en ESS

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	2 665	Etat	70 000
services extérieurs	20 474	Région Rhône Alpes	22 200
autres services extérieurs	19 202	Département	6 000
impôts et taxes	8 076	Communauté urbaine	14 500
charges de personnel	151 090	Communes	5 000
dotations aux amortissements	3 480	Fonds social européen	28 318
autres charges	31	Caisse des dépôts et consignations (CDC)	51 500
		France active	7 500
Total	205 018	Total	205 018

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 14 500 € au profit de l'association Rhône développement initiatives (RDI),

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'association Rhône développement initiatives, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2011 et 2012 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 1578 - selon l'échéancier suivant : 11 600 € en 2011 et 2 900 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 25 mai 2011.